

**WORLD TRADE ORGANIZATION**

Centre William Rappard  
Rue de Lausanne 154  
Case postale  
CH - 1211 Genève 21

Téléphone: (41 22) 739 51 11  
Ligne directe: (41 22) 739 52 52  
Téléfax: (41 22) 731 42 06  
Télex: 412 324 OMC/WTO CH  
Télégramme: OMC/WTO, GENÈVE

Référence: WLI/209

15 mai 1996

**PROTOCOLE D'ACCESSION DE LA PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINEE  
A L'ACCORD DE MARRAKECH INSTITUANT  
L'ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE  
FAIT A GENEVE LE 15 NOVEMBRE 1995**

NOTIFICATION D'ACCEPTATION

ENTREE EN VIGUEUR

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que le Gouvernement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée a accepté le Protocole susmentionné le 10 mai 1996.<sup>1</sup>

Conformément au paragraphe 7 du Protocole, celui-ci entrera en vigueur le 9 juin 1996.

Conformément au paragraphe 1 du Protocole, la Papouasie-Nouvelle-Guinée deviendra Membre de l'Organisation mondiale du commerce le 9 juin 1996.

La présente notification vous est adressée conformément au paragraphe 8 du Protocole.

Renato Ruggiero  
Directeur général

---

<sup>1</sup>Par Décision du Conseil général en date du 6 février 1996 (document WT/L/130), le délai d'acceptation du Protocole par la Papouasie-Nouvelle-Guinée avait été prorogé jusqu'au 13 mai 1996.